



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/CEDEAO/DAEA/DRS/2025

Période de publication : du 08 au 28/01/2025

Titre : SELECTION D'UN CABINET POUR L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PHASAOOC).

I. Contexte

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a reçu une subvention de la Banque Mondiale pour mettre en œuvre le Projet « Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOOC). Ce projet appuie les Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) et le Système Statistique Régional de la CEDEAO (SSR) dans le processus de production de statistiques à jour, fiables et harmonisées couvrant principalement les données sociales et économiques.

L'objectif du projet est d'améliorer les performances statistiques des pays, l'harmonisation régionale, l'accès aux données et leur utilisation, et de renforcer la modernisation du système statistique dans les pays participants.

Le projet comporte quatre composantes : (i) Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de normes internationales de qualité des données, (ii) Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données, (iii) Amélioration et modernisation de l'infrastructure physique, (iv) Gestion, suivi et évaluation du projet.

Ce projet est prévu sur cinq ans et couvre la période 2023-2028. Le financement sera fourni par une combinaison de subventions de l'Association internationale de développement (IDA) pour des guichets et des crédits spécifiques à un pays et à une région. La Commission de la CEDEAO recherche les services d'un auditeur externe réputé pour auditer chaque année le comptes du projet conformément à la réglementation.

Le présent avis à manifestation d'intérêt vise la sélection d'un cabinet pour l'Audit des comptes du projet PHASAOOC.

II. Objectifs

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'auditer le fonctionnement financier et comptable du projet de manière professionnelle et formuler des recommandations sur la situation financière du projet à la fin de chaque année, visant à améliorer la préparation des états financiers du projet conformément aux normes comptables applicables.

A la fin de chaque année, un état financier est préparé par le spécialiste de la gestion des finances de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui reflétera toutes les transactions financières du Projet. L'Unité de Gestion du Projet est responsable du maintien d'un système de contrôle interne adéquat ainsi que d'une documentation acceptable des transactions. Cet audit financier et comptable couvrira la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année à compter de l'année 2024.

III. Mission du Cabinet

La mission du cabinet sera effectuée conformément aux Normes internationales d'Audit (NIA) émises par la Fédération internationale Des Experts-Comptables (FIDEF) et comprendra les tests et procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera appropriées au vu des circonstances.

Conformément aux normes de la FIDEF, l'auditeur doit accorder une attention particulière aux points suivants : (i) **Fraude et corruption**, (ii) **Lois et réglementations** (iii) **Gouvernance**, (iv) **Risques**.

IV. Profil requis du cabinet

Le cabinet doit être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, membre d'une organisation comptable professionnelle reconnue au niveau international par la FIDEF. Il doit avoir une expérience confirmée en audit financier de projets de développement et acceptée par la Banque Mondiale.

La Direction de la Recherche et de la Statistique de la Commission de la CEDEAO invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les TDRs. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Pour chaque mission similaire, les consultants devront présenter les informations suivantes : le nom et le descriptif de la mission, le pays où a été exécutée la mission, le nom du client, la date et la durée de la mission. Chaque mission similaire ne sera prise en compte que si le consultant fournit les justificatifs relatifs à sa réalisation, tels que les attestations délivrées par le Client pour les services rendus.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure ce cabinet dans la liste restreinte.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne exécution.

V. Critères de sélection

L'évaluation des dossiers de candidatures sera effectuée sur la base des critères d'évaluation et des barèmes de notation suivants :

N°	Critères d'évaluation	Barème de notation
I	Existence du cabinet/groupement : Justifier par l'inscription au Tableau d'un Ordre des Experts Comptable. NB : Toute inscription non justifiée par une attestation / un certificat ou sans l'inscription élimine le cabinet/le groupement.	20 points
I-1	L'inscription du cabinet au Tableau d'un Ordre des Experts Comptable. NB : Si le consultant est un groupement : joindre l'accord de groupement et chaque membre doit être inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables.	10
I-2	L'inscription du gestionnaire du cabinet au Tableau d'un ordre des experts comptables. NB : Si le consultant est un groupement, chaque membre doit être inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables.	10
II	Expériences générales du cabinet Justifier par le nombre de missions générales réalisées dans les domaines d'audit, de conseil et de commissariat aux comptes, au cours des cinq (5) dernières années.	30 points
II-1	Dix (10) missions ou plus générales réalisées dans les domaines d'audit, de conseil et de commissariat aux comptes, au cours des cinq (5) dernières années.	30

II-2	Entre cinq (5) et neuf (09) missions générales réalisées dans les domaines d'audit, de conseil et de commissariat aux comptes, au cours des cinq (5) dernières années.	15
II-3	De 1 à 4 missions générales réalisées dans les domaines d'audit, de conseil et de commissariat aux comptes, au cours des cinq (5) dernières années.	5

III	Expériences spécifiques du cabinet/groupement : Justifier par le nombre de missions en lien avec l'audit comptable et financier des projets et programmes de développement, financés par les partenaires (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Africaine etc.), au cours des cinq (5) dernières années.	50 points
III-1	Dix (10) missions et plus en lien avec l'audit comptable et financier des projets et programmes de développement, financés par la BAD ou la Banque mondiale, au cours des cinq (5) dernières années.	25
III-2	Entre Cinq (5) et Neuf (09) missions en lien avec l'audit comptable et financier des projets et programmes de développement, financés par la BAD ou la Banque mondiale, au cours des cinq (5) dernières années.	15
III-3	De 1 à 4 missions en lien avec l'audit comptable et financier des projets et programmes de développement, financés par la BAD ou la Banque mondiale, au cours des cinq (5) dernières années.	10
TOTAL DES NOTES		100 Points

Pour être sur la liste restreinte la note minimale de qualification est de 70 points sur 100

VI. Méthode de sélection :

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte, ainsi que la procédure de sélection, seront conformes aux Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissements (FPI), version septembre 2025. La méthode de sélection est la **Sélection au Moindre Coût (SMC)**.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises avec l'objet « **sélection d'un cabinet pour l'audit des comptes du projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO)** ».

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux, du **lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante :

Procurement@ecowas.int ; cedao.phasao.ugp@gmail.com et copier: myahaya@ecowas.int ;

Directeur de la recherche et de la Statistique ; sbangoura@ecowas.int, Directeur de l'administration et des services généraux, ikkamara@ecowas.int ; Chef de la division des achats au plus tard le **28 janvier 2025 à 23:59 GMT+1, heure du Nigeria**.



Mahamadou YAHAYA
Directeur de de la recherche et de la Statistique